



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1091

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Biennale de la danse 2016 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Devinaz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1091**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Biennale de la danse 2016 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association "Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes", dite "La Biennale de Lyon", est une association loi 1901 dont l'objet est la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. Elle a aussi pour vocation d'organiser, produire et animer, à Lyon et dans toute la région Rhône-Alpes, toute manifestation artistique d'envergure internationale susceptible de conforter l'image de ces 2 manifestations.

L'association a le projet d'organiser la Biennale de la danse en 2016 et sollicite le soutien financier de la Métropole de Lyon dans ce cadre.

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon poursuit plusieurs objectifs à travers sa politique événementielle et culturelle :

- offrir des manifestations artistiques de qualité, partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- participer au développement culturel local en favorisant une meilleure insertion sociale de la création artistique, avec la volonté de développer une politique d'élargissement des publics, par des actions de médiation artistiques, éducatives et culturelles, en inscrivant l'art au cœur de la cité et de la vie collective, rapprochant ainsi la population et les diverses formes de cultures,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les Communes,
- favoriser le rayonnement national et international d'une Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique, innovante et attractive,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

Avec l'organisation de la Biennale de la danse, l'association dite "La Biennale de Lyon" concourt à ces objectifs majeurs visés par la Métropole de Lyon. Ainsi, au vu de l'intérêt général que représente l'organisation d'un évènement culturel de notoriété internationale tel que la Biennale de la danse, la Métropole souhaite apporter son soutien à son organisation.

b) - Compte-rendu des actions réalisées lors de la Biennale de la danse en 2014

Par délibération n° 2014-0204 du 10 juillet 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 740 000 € au profit de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dite "La Biennale de Lyon", dans le cadre de l'édition 2014 de la Biennale de la danse qui s'est déroulée du 10 au 30 septembre 2014.

La 16^e édition de la biennale de la danse, confiée à Dominique Hervieu, directrice de la Maison de la danse, visait à poursuivre le travail engagé lors de l'édition précédente en 2012.

Avec un léger allongement de la durée du festival (21 jours en 2014 contre 18 jours en 2012), la fréquentation de la Biennale 2014 est en hausse avec 107 500 spectateurs au total (contre environ 101 000 en 2012), avec un taux de fréquentation de 95 % (contre 93 % en 2012). Cette hausse concerne aussi bien le

nombre de spectateurs en salle (89 350 en 2014 contre 88 600 en 2012) que dans l'espace public hors défilé (18 150 en 2014 contre 12 400 en 2012).

25 créations ont été présentées au public (19 en 2012) dont 17 premières mondiales et 8 premières françaises. Au total, 45 spectacles conçus par 43 compagnies (19 internationales et 24 françaises dont 7 régionales) ont donné lieu à 194 représentations (43 spectacles et 167 représentations en 2012). En 2012, le budget de co-production avait connu une hausse de 37 % ; en 2014, il a encore augmenté de 10 % permettant, par ce fort engagement pour la création, d'attirer 922 professionnels de 41 pays dont un tiers d'internationaux.

Les spectacles en salle ont été proposés dans 13 Communes de la Métropole (11 en 2012) : Bron, Caluire et Cuire, Corbas, Décines Charpieu, Irigny, Lyon, Oullins, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

7 spectacles ont également été présentés dans 10 Communes de la région Rhône-Alpes (4 Communes en 2012) : Albertville, Annemasse, Échirolles, Grenoble, Oyonnax, Saint Étienne, Sallanches, Valence, Vienne et Villefontaine.

Organisés dans le cadre des "Fabriques du regard et de l'amateur", 178 rendez-vous (contre 130 en 2012) ont rassemblé 17 400 participants à des cours de danse dans l'espace public (9, place des Terreaux à Lyon rassemblant 3 000 participants et 67 artistes), une rencontre avec les artistes ou encore une conférence.

La 10^e édition du défilé s'est déroulée rue de la République le 14 septembre 2014, de la place des Terreaux à la place Bellecour à Lyon, attirant 5 872 participants (contre 4 503 en 2012) dont 4 940 défilants (contre 3 694 en 2012), âgés de 10 à 80 ans ; ces participants sont issus de 601 Communes (contre 559 en 2012) dont 51 Communes de la Métropole (contre 50 en 2012).

13 Communes de l'agglomération ont porté un projet "Défilé" sur cette édition, seules ou en intercommunalité : Bron, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Fontaines sur Saône, Lyon, Rillieux la Pape, Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest, Sathonay Village, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne. 16 Communes hors Métropole étaient présentes dans le défilé qui s'est déroulé devant 300 000 spectateurs dont 16 000 personnes (contre 10 000 en 2012) rassemblées pour assister au final sur la Place Bellecour et danser la Samba Tarentelle.

Outre cette mobilisation, le volet international a pris une nouvelle ampleur avec 872 participants (dont 487 Lyonnais et 385 Turinois) pour l'échange Lyon-Turin et le 1er défilé à Turin (une parade de chaque côté des Alpes sous la direction artistique du chorégraphe lyonnais Denis Plassard).

Prenant appui sur le partenariat existant depuis 2002 avec les prisons de Lyon, 7 ateliers (danse costumes, accessoires, arts plastiques, etc.) ont été conduits par des artistes du défilé dans 4 établissements pénitentiaires. Sur le volet insertion, 23 opérations ont été menées (contre 14 en 2012) mobilisant plus de 175 personnes sur des actions d'insertion sociale, professionnelle et de formation. Enfin, dans le cadre de la passerelle défilé-biennale, tous les participants au défilé, toutes disciplines confondues, sont invités à un spectacle de leur choix dans la programmation de la biennale. Ainsi, 2 703 places ont été offertes et les places achetées par les participants multipliées par 3.

La 2^e édition du "Battle des enfants", consistant en une compétition de shows hip-hop par équipes pour les 7-13 ans, a rassemblé 72 participants (contre 40 en 2012) dont 33 enfants issus des Communes de l'agglomération. 220 spectateurs ont assisté à ce show le 22 septembre à l'Amphi de l'Opéra, qui affichait complet, et les vidéos diffusées sur le site de France 3 ont recueilli 4 791 vues.

Le rayonnement médiatique local, national et international est très important avec la présence de 177 journalistes de 15 pays pour 1 721 retombées presse (contre 1 680 en 2012), avec notamment 290 retombées dans la presse internationale (contre 110 en 2012), 125 dans la presse nationale en 2014, 743 dans la presse locale régionale (contre 639 en 2012) et 563 retombées sur internet (452 en 2012), à quoi s'ajoutent 270 000 visites sur le site internet. Avec 8 captations de spectacles, dont 2 diffusés sur Arte, 3 directs sur Arte Concert et 4 spectacles diffusés sur Culturebox, la Biennale a bénéficié d'une couverture télévisuelle exceptionnelle. Ce retentissement médiatique est également marqué par un boom des réseaux sociaux avec un accroissement de 200 % d'abonnés sur Facebook, de 166 % d'interactions sur la page Facebook de la Biennale et de 60 % de followers sur Twitter.

484 fournisseurs et 434 personnes ont travaillé pour la Biennale (254 salariés Biennale et 180 salariés des lieux d'accueil), qui a de plus généré 5 000 nuitées d'hôtel pour les artistes, professionnels et journalistes.

c) - Le programme d'actions pour la Biennale de 2016

La 17^e Biennale de la danse aura lieu du 14 septembre au 30 septembre 2016. Le défilé aura lieu le dimanche 18 septembre 2016 à Lyon.

La manifestation développera le travail engagé durant les éditions précédentes, partageant les axes et objectifs suivants avec la Métropole de Lyon :

- l'affirmation de la vocation internationale de la création à travers : la fabrique de l'œuvre,
- le développement des rencontres en lien avec les œuvres : la fabrique du regard,
- la multiplication d'actions liées à la pratique de la danse par les amateurs : la fabrique de l'amateur,
- le maillage de la manifestation sur le territoire métropolitain,
- le renouvellement des publics.

En dépit d'un budget plus contraint, la Biennale continuera de soutenir fortement la création et les démarches les plus exigeantes, liant attrait populaire et qualité, avec 18 créations (25 en 2014). 38 compagnies seront accueillies en vue de proposer plus d'une centaine de représentations visant notamment à montrer comment la danse populaire est revitalisée par les créateurs contemporains.

Grâce à un partenariat avec les responsables des équipements du territoire et de la région Rhône-Alpes, la Biennale proposera de nombreuses résidences, attirant ainsi de nombreux chorégraphes renommés tels que Yoann Bourgeois, Yuval Pick, Olivia Grandville, Rachid Ouramdane, Alain Platel.

De multiples premières françaises et mondiales seront présentées, dans un souci d'éclectisme et pour donner à voir la diversité esthétique la plus grande possible.

Au sein de la "Fabrique du regard", un important dispositif de rencontres, ateliers, projections, colloques universitaires et conférences sera mis en place. Des rendez-vous avec les artistes seront conduits par des personnalités du monde de l'art dans différents formats. Il s'agira, par des dialogues, échanges, publications ou par le site internet de la Biennale, de donner au public une place centrale dans le débat sur la création contemporaine.

Plusieurs moments de rassemblement conviviaux et festifs sont prévus avec des artistes en résidence dans la Métropole, qui échangeront sur leurs travaux en cours après les spectacles.

La 11^e édition de la parade chorégraphique que constitue le défilé sera à nouveau le fruit de la collaboration entre 12 équipes artistiques et des acteurs locaux (structures socioculturelles, associations, équipements culturels, collectivités, etc.) mobilisant entre 150 et 500 participants amateurs.

A l'image de son titre *Ensemble !*, il s'agit, par des chorégraphies collectives et la création de mondes symboliques qui s'appuient sur l'échange et la tolérance artistique, de mettre en œuvre des univers sensibles qui accueillent toutes les différences et inventent une esthétique du divers. Il mettra ainsi l'accent sur la fonction sociale des artistes œuvrant à rassembler la diversité.

Les 12 groupes et plusieurs milliers de danseurs défilent pendant une heure sur les 1 800 mètres séparant la place des Terreaux et la place Bellecour. Des cours de danse place des Terreaux, un atelier de pratique hip hop pour enfants (Battle des enfants), des bals et récitals seront également organisés. Par ailleurs, un atelier en prison sera proposé durant cette édition.

Le défilé s'inspirera également des problématiques et enjeux déployés par le Musée des Confluences, partenaire central de la Biennale de la danse cette année, notamment au travers de l'exposition "Corps rebelles" prévue du 13 septembre 2016 au 5 mars 2017, invitation à comprendre la danse contemporaine, son langage universel, ses codes et son potentiel fédérateur des cultures (petites formes musicales, conférences au Musée et commandes d'œuvres à 4 ou 5 chorégraphes).

La dimension internationale du défilé sera accentuée et fera converger à Lyon, pour cette nouvelle édition, Turin et Barcelone. La collaboration, engagée en 2014 avec le festival TorinoDanza, se poursuit en invitant un groupe de 150 Turinois au sein du défilé. Pour cette édition 2016, TorinoDanza produit son défilé sous la direction du chorégraphe Roberto Zappala / Centre chorégraphique de Catane. Il propose 2 interventions : un "spectacle" en espace public (15 minutes) le samedi 17 septembre et la participation au défilé avec les autres groupes.

Le projet de collaboration avec Barcelone se noue, pour sa part, autour de la Rumba (entrant au Patrimoine immatériel de l'humanité en 2016). Après plusieurs rencontres entre Rhônalpins, Cubains et Catalans sous forme de master-classes, conférences musicales et chorégraphiques, l'aboutissement artistique aura lieu place Bellecour le 18 septembre pour le final du défilé. Le projet de transmission des Rumbas sera porté par les Nuits de Fourvière qui organiseront une Nuit cubaine en juin 2016, le Musée des Confluences qui accueillera la dimension anthropologique et ethnologique sous forme de conférences musicales et dansées et, enfin, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon qui mobilisera ses élèves et accueillera les master-classes.

Le défilé sera également ouvert à toute la pluralité des arts, tels que les arts de la rue à travers le travail des Ateliers Frappaz, centre national des arts de la rue situé à Villeurbanne, ou encore la musique avec l'Orchestre national de Lyon.

En parallèle de cette présence festive dans la ville, un volet insertion aura lieu sur le défilé par des actions menées en direction de publics spécifiques et consistant en la mise en place de stages de "remise à niveau" ou d'orientation, de stages de formation professionnelle, de contrats aidés dans le cadre d'un chantier d'insertion (ACI) ou non, ou encore de projets participatifs co-construits avec une structure d'insertion.

Pour augmenter la notoriété de la manifestation hors du champ de la Métropole de Lyon, attirer de nouveaux publics et augmenter sa capacité de production, la Biennale poursuit ses partenariats avec des équipements culturels régionaux, pouvant aller jusqu'à des accueils de résidences ou des coproductions avec partage des recettes.

d) - Budget prévisionnel de la manifestation

Avec un coût total projeté de 6 608 300 €, le budget de la Biennale de la danse 2016 est en baisse d'un peu plus de 15 % par rapport à 2014.

Cette baisse est notamment due à une diminution importante du mécénat culturel ainsi qu'à la contraction des subventions publiques : baisse de 6 % de la subvention de la Métropole appliquée par celle-ci dans le cadre de son objectif global, baisse équivalente de la subvention régionale, baisse de 27,5 % du soutien de l'État au défilé. Ce budget comprend donc une réduction de la programmation et anticipe, de ce fait, une baisse des recettes de billetteries.

Le budget prévisionnel 2016 est présenté ci-dessous, mettant en regard le budget réalisé en 2014.

Produits	Réalisé 2014 en € (Danse et amateurs)	Prévisionnel 2016 en € (Danse et amateurs)
subventions publiques	4 540 273	4 306 495
<i>Ministère de la culture et de la communication</i>	708 895	708 895
<i>Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances</i>	160 000	116 000
<i>Métropole de Lyon</i>	2 740 000	2 575 600
<i>Région Rhône-Alpes</i>	850 000	799 000
<i>Région Rhône-Alpes - Politique de la ville</i>	50 000	47 000
<i>autres subventions</i>	31 378	60 000
mécénat et partenariats privés	1 761 817	1 140 648
autres recettes propres et transfert de charges d'exploitation	46 027	23 200
billetterie	1 273 453	940 000
apports des lieux (droits d'auteurs et artistiques)	155 175	103 000
subventions au projet	89 074	94 957
transferts de charges artistiques	22 083	0
Total des produits de l'exercice	7 887 902	6 608 300

Charges	Réalisé 2014 en € (Danse et amateurs)	Prévisionnel 2016 en € (Danse et amateurs)
fonctions support du projet	1 149 381	1 070 092
amortissement des équipements et installations	63 158	60 000
locaux : aménagement des lieux	187 244	100 000
charges exceptionnelles	52 827	0
mécénat et partenariats privé	487 364	412 008
développement et accueil des publics	571 630	482 246
artistique spectacles	2 427 695	1 948 273
reversement billetterie	315 625	231 000
projet amateurs	1 100 390	984 924
technique : exploitation des spectacles	539 400	522 035
Total des charges de l'exercice	7 866 595	6 608 300

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 575 600 € au profit de l'association dite "La Biennale de Lyon" dans le cadre de l'organisation de la Biennale de la danse pour l'année 2016, soit une diminution de 6 % par rapport au montant alloué en 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 575 600 € au profit de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dans le cadre de la Biennale de la danse qui se déroulera du 14 septembre au 30 septembre 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dite "La Biennale de Lyon" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 – compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P02O0939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.